



**Saison 2023/2024**

## **Procès-verbal n°10 de la Commission Sportive**

<b>Réunion du :</b>	<b>Mardi 06 février 2024</b>
<b>A :</b>	<b>18h30 à la Maison du Football</b>
<b>Présidence :</b>	M. Jean-Louis MONNOT
<b>Présents :</b>	MM. Pierre COMTE ; Maurice FARES ; Emmanuel GAVIGNET ; Jean-Pierre MONNERET et Jean-Luc NETZER.

### **1. Engagements phase printemps**

La Commission prend connaissance des demandes des clubs pour la phase printemps.

#### ***Modification de l'engagement***

- ✓ AS Aromas : demande pour son équipe 2 de passer de 11 à 8.
- ✓ US Crotenay Combe d'Ain : demande pour son équipe 3 de passer de 8 à 11.
- ✓ FCC La Joux Nozeroy : demande pour son équipe 3 de passer de 11 à 8.

#### ***Engagement en D5***

- ✓ FR Archelange : engagement d'une équipe 3 à 8 en D5
- ✓ US Coteaux de Seille : Engagement d'une équipe 3 à 8 en D5

#### ***Courrier des clubs***

- ✓ FC Mont Noir : desiderata relatif à la constitution des groupes de la phase printemps
- ✓ FC Mouchard Arc et Senans : informe que tous les matchs de l'équipe 2 se joueront à Mouchard jusqu'à la fin de saison (réfection du terrain)

\*\*\*\*\*

### **2. Programmation des matchs en retard :**

La Commission reprogramme la rencontre ci-dessous :

- ✓ **Départemental 3 – Poule B** : ES Sirod 2 – La Ferté 1, le 03 mars 2024

\*\*\*\*\*

### **3. Etablissement des groupes de D4 et D5 pour la phase printemps**

#### ***Départemental 4***

La Commission prend connaissance des équipes qui se sont maintenues en Départemental 4 à l'issue de la phase automne.

**Equipes qualifiées (15)** : FC Aiglepierre ; FR Archelange 2 ; US Chapelle Voland ; AS Choisey 2 ; FC Gevry 2 ; Grand Lons AS Ptt 2 ; Grandvaux Foot 2 ; FC Mont Noir ; CS Passenans ; FC Plateau ; ISS Pleure 2 ; FC Poligny Grimont ; Ent. Ravilloles les Crozets ; RCF Saint-Claude 2 ; Triangle d'Or Jura Foot 3.

La Commission propose au Comité Directeur de valider les groupes ci-dessous :

#### ***D4 – Poule A***

US CHAPELLE VOLAND	CS PASSEANS	ISS PLEURE 2
ENT. RAVILLOLES LES CROZETS	RCF SAINT-CLAUDE 2	<i>Exempt</i>



#### D4 – Poule B

AS CHOISEY 2	FC GEVRY 2	GRAND LONS AS PTT 2
GRANDVAUX FOOT 2	FC POLIGNY GRIMONT 3	<i>Exempt</i>

#### D4 – Poule C

FC AIGLEPIERRE 2	FR ARCHELANGE 2	FC MONT NOIR 2
FC PLATEAU	TRIANGLE D'OR JURA FOOT 3	<i>Exempt</i>

#### **Départemental 5**

La Commission prend connaissance des équipes qui rétrogradées de Départemental 4 à l'issue de la phase automne et des équipes nouvellement engagées.

Équipes qualifiées (15) : FR Archelange 3 à 8 (nouvelle équipe) ; AS Aromas 2 à 8 ; CS Cernans ; US Coteaux de Seille 3 à 8 (nouvelle équipe) ; FC Courlaoux Val Sorne 2 ; US Crotenay Combe d'Ain 3 ; FCC La Joux Nozeroy 3 à 8 ; FC Macornay Val de Sorne 3 ; FC Molay 2 ; AS Montbarrey 2 ; FC Mouchard Arc et Senans 2 ; US Perrigny Conliège ; FC Petite Montagne 3 à 8 ; FC Septmoncel (nouvelle équipe) ; AS Souvans Nevy.

La Commission, après consultation des 5 clubs dont l'équipe évolue à 8, décide de la création d'une poule unique regroupant les 5 équipes évoluant à 8. La Commission précise que 4 des 5 équipes étaient favorables.

La Commission rappelle qu'il est possible, même pour les équipes évoluant à 8, d'inscrire jusqu'à 14 joueurs sur la feuille de match.

La Commission propose au Comité Directeur de valider les groupes ci-dessous :

#### D5 – Poule A

FC COURLAOUX VALSORNE 2	FC MACORNAY VAL DE SORNE 3	FC MOLAY 2
AS MONTBARREY 2	US PERRIGNY CONLIEGE	<i>Exempt</i>

#### D5 – Poule B

CS CERNANS	US CROTENAY COMBE D'AIN 3	FC MOUCHARD ARC ET SENANS 2
FC SEPTMONCEL	AS SOUVANS NEVY	<i>Exempt</i>

#### D5 – Poule C – Équipes à 8

FR ARCHELANGE 3 A 8	AS AROMAS 2 A 8	US COTEAUX DE SEILLE 3 A 8
FCC LA JOUX NOZERROY 3 A 8	FC PETITE MONTAGNE 3 A 8	<i>Exempt</i>

\*\*\*\*\*

- ✓ La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 février 2024 à 17h30 à la Maison du Football.
- ✓ Tirage de la Coupe du Département, jeudi 15 février 2024 à 19h00 au Conseil Départemental

**Pierre COMTE,**  
Secrétaire

**Jean-Louis MONNOT,**  
Président